



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INRA

Question écrite n° 18311

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le désengagement annoncé de l'INRA dans le domaine de la recherche sur la noix. Cet institut a, en effet, annoncé son désengagement en particulier pour les travaux menés par le centre de Bordeaux sur l'innovation variétale. Aujourd'hui, le secteur de la recherche française sur le noyer se place au deuxième rang mondial, derrière les États-unis, de par ses acquis, ses compétences et son réseau. Par ailleurs, avec 20 000 hectares cultivés, l'espèce noyer est la seconde espèce fruitière plantée en France. Compte tenu de l'importance de cette espèce, des enjeux de sa culture (le noyer constitue souvent un verger exclusif et spécifique dans des territoires défavorisés), de son commerce (le marché européen et mondial est en progression régulière de 2 à 4 %) et des implications sociales, environnementales et de santé publique, une telle décision apparaît injustifiée et inacceptable. En conséquence, il lui demande si la décision de l'INRA de se désengager dans le domaine de la recherche sur la noix est à l'ordre du jour, et si tel devait être le cas, quelles mesures nouvelles compte prendre le Gouvernement en matière de recherche sur l'innovation variétale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète d'un éventuel désengagement de l'Institut national de la recherche agronomique des travaux sur l'innovation variétale de la noix menés par le centre de Bordeaux. Les recherches conduites par l'INRA concernent aussi bien les noyers à fruit que les noyers à bois ou à double fin (bois et fruit). Elles portent, d'une part, sur la conservation des ressources génétiques et l'amélioration génétique, et d'autre part, sur l'écophysiologie du noyer, sur certaines maladies, sur la conduite des plantations à des fins de production fruitière ou dans le cadre des systèmes agroforestiers (domaines importants dans une perspective de changement climatique) et sur la qualité du bois. L'enjeu économique que représente la production de noix, et l'expertise de l'INRA en matière d'innovation variétale de cette espèce justifient le maintien d'un investissement en recherche et développement. Ces recherches devront toutefois s'inscrire dans une stratégie de gestion et d'exploitation de la diversité génétique pour une double finalité fruitière et forestière. Il apparaît également souhaitable que la profession contribue aux phases d'évaluation et de tri du matériel proposé par l'INRA, selon des modalités similaires à ce qui se pratique avec d'autres professions dont l'INRA accueille les ingénieurs et personnels techniques dans des plates-formes dites de transfert et d'innovation technique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18311

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2008, page 1725

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3038